



## COMITE SYNDICAL

### Séance du 05 juin 2026

### CS 2026 35

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à neuf heures trente, se sont réunis à la salle polyvalente NOTRE-DAME-DE-GRACE à GUENROUET, sur convocation adressée le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence temporaire de Monsieur Claude CAUDAL, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Frédéric MILLET, Président élu d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 62
- Quorum : 32

#### A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 53
- Nombre d'élus ne pouvant prendre part au vote (surnombre) : 3
- Nombre de pouvoirs : 5
- Nombre de votants : 55

#### Etaient présents :

Membres du Comité syndical	Informations	
<b><u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT- DERVAL</u></b>	APPER Dominique	
	CARCREFF Sylvie	
	GALIVEL Patrick	
	LERAY Philippe	
	MUSTIERE Lionel	
<b><u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u></b>	COUTELLER Héléne	
	LE MOING Victoire	
	POTIRON Gwendoline	
	TAILLANDIER Yves	
	VILLOUX Ludovic	Surnombre – ne prend pas part au vote
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY</u></b>	GAUTIER Benjamin	
	GREGOIRE Jean-Luc	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u></b>	CUEFF Paskell	
	DAVID Guy	
	HENRY Jean-Yves	
	ROUGIEUX Marthe	

	DUPONT Claude	Surnombre – ne prend pas part au vote
	LEDUC Aurélien	
	SEZESTRE Paul	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u></b>	BUCHET Patrick	
	CLAUDE Jean-Michel	
	EVAIN David	
	LEPICIER Luc	
	PRAUD Jacques	
	ROYER Etienne	
	TREHOREL Jean-François	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS</u></b>	BROUSSARD Didier	
	DEMARTY Olivier	
	LEGRAND Jean-François	
	MILLET Frédéric	
	JOUNY Philippe	Surnombre – ne prend pas part au vote
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u></b>	CHARBONNIER Raymond	
	GOURHAND Michel	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE</u></b>	Mickaël DERANGEON	
	VIANA Clara	
<b><u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u></b>	ARBRUN Tiphaine	Excusé à partir de la DEL CS 2026 33
<b><u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u></b>	AUDION Michel	
	CAUDAL Claude	
	GRIS Bruno	
	ROLLAND Anne-Sophie	
<b><u>REDON AGGLOMERATION</u></b>	CLAVIER Régis	
	HERSEMEULE Franck	
<b><u>SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU</u></b>	BEAUQUIN Thierry	
	CHARRIAU Jean-Emmanuel	
	COUDRIAU Bernard	
	CREMET Hervé	
	DABIN Pascal	
	GENDRONNEAU Bernard	
	HARDY Jacques	
	JAUNET Bruno	
	JOUNIER Jean-Marc	
	LAUNAY Frédéric	Excusé à partir de la DEL CS 2026 26
	RICHARD Nicolas	

**S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :**

Membres du Comité syndical		Pouvoir donné à
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	HAMON Jean-Pierre	ARBRUN Tiphaine
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	PILATUS Thierry	DERANGEON Mickael
<u>SAEP VIGNOBLE GRANDLIEU</u>	GUILLET Emmanuel	LAUNAY Frédéric
	THIBAUD Denis	JOUNIER Jean-Marc
	GRASSINEAU Thierry	CHARRIAU Jean-Emmanuel

**S'étaient excusés parmi les délégués :**

Membres du Comité syndical	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	FERRE Florence
	LEPREVOST Xavier
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	LAURENT Cécile
	PEZET Thierry
	VERGER Arnaud
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	BERNIER Patrick
	CHUPIN Dimitri
	GUILLEMOT Bernard
	LE CUNF Philippe
	NORMAND Luc
<u>SAEP VIGNOBLE GANDLIEU</u>	MERIAU Aurélie

**Autre participant :**

<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	GENTIL PASCAL
----------------------------------	---------------

## CS\_2026\_35 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU DES SAGE « ESTUAIRE DE LA LOIRE », « VILAINE », « MARAIS BRETON ET BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF »

Conformément à l'article L. 212-3 du Code de l'environnement, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) institués pour un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins correspondant à une unité hydrographique cohérente ou pour un système aquifère, fixent les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire aux principes énoncés aux articles L. 211-1 et L. 430-1 du même code.

Le SAGE est un outil de planification destiné à assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Une Commission Locale de l'Eau (CLE) est créée par le Préfet pour chaque SAGE. Cette CLE a pour mission l'élaboration, la modification, la révision et le suivi de l'application du SAGE.

Elle réunit tous les intervenants concernés par les problématiques de l'eau : élus, usagers (agriculteurs, industriels, associations de défense de l'environnement, représentants des consommateurs) et services de l'Etat.

Atlantic'eau est ainsi membre des trois Commissions locales de l'eau suivantes :

	<b>SAGE Estuaire de la Loire</b>	<b>SAGE Vilaine</b>	<b>SAGE du Marais Breton et du Bassin versant de la Baie de Bourgneuf</b>
<b>Instauration du périmètre du SAGE</b>	Arrêté préfectoral 98/1084 du 2 septembre 1998	Arrêté préfectoral le 3 juillet 1995	Arrêté inter-préfectoral n°96-DRLP-65
<b>Présentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 162 communes soit près de 971 000 habitants (chiffre 2010)</li> <li>- 3 855 km<sup>2</sup></li> <li>- 7 000 km de cours d'eau</li> <li>- 17,2 % de zones humides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un réseau hydrographique de 12 600 km dont 230 km correspondant à la Vilaine,</li> <li>- 534 communes soit 1,26 million d'habitants</li> <li>- 2 régions Bretagne et Pays de la Loire et 6 départements : Côtes d'Armor, Ille et Vilaine, Loire Atlantique, Morbihan, Maine et Loire, Mayenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 975 km<sup>2</sup>, dont 350 km<sup>2</sup> de marais</li> <li>- 36 communes (22 en Vendée et 14 en Loire-Atlantique)</li> </ul>
<b>Structure animatrice</b>	Syndicat Loire aval (Syloa)	EPTB Vilaine	Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf
<b>Périodicité des réunions</b>	Dans la phase d'instruction du SAGE révisé puis en mise en œuvre du SAGE, elle sera sûrement réunie 2 à 3 fois/an.	Trois réunions annuelles Les commissions permanentes (ou bureau) se réunissent environ une fois par mois.	Deux à trois réunions annuelles sont organisées.

**Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :**

- **DE DESIGNER** parmi ses membres, un représentant d'atlantic'eau pour au sein de la CLE de chacun des SAGE : « Estuaire de la Loire », « Vilaine » et « Marais Breton et de la Baie de Bourgneuf ».

\*\*\*\*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu le courrier de la Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial demandant à ce qu'atlantic'eau désigne un représentant avant le 26 mai 2026.

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de procéder à la désignation de représentants aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de « Estuaire de la Loire », « Vilaine » et du « Marais Breton et de la Baie de Bourgneuf ».

Considérant que les élus du Comité syndical ont décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Considérant que Monsieur Jacques PRAUD se porte candidat pour assurer la représentation d'atlantic'eau à la Commission locale de l'eau Estuaire de la Loire,

Considérant que Monsieur Jean-Luc GREGOIRE se porte candidat pour assurer la représentation d'atlantic'eau à la Commission locale de l'eau Vilaine,

Considérant que Monsieur Mickaël DERANGEON se porte candidat pour assurer la représentation d'atlantic'eau à la Commission locale de l'eau Marais Breton et de la Baie de Bourgneuf,

Après en avoir délibéré,

<b><u>PRESENTS</u></b>	<b><u>VOTANTS</u></b>	<b><u>POUR</u></b>	<b><u>CONTRE</u></b>	<b><u>ABSTENTION</u></b>	<b><u>SUFFRAGES EXPRIMES</u></b>
51	51	51	0	0	51

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**

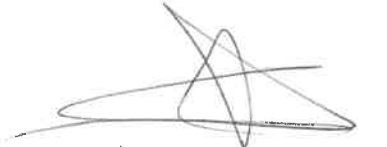
- **DE DESIGNER** parmi ses membres, un représentant d'atlantic'eau au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE :
  - o Estuaire de la Loire : Jacques PRAUD
  - o Vilaine : Jean-Luc GREGOIRE
  - o Marais Breton et de la Baie de Bourgneuf : Mickaël DERANGEON



Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hélène COUTELLER



Frédéric MILLET